

CONSEIL DE QUARTIER DE LA VALLEE AUX RENARDS – MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

Présentation de l'ordre du jour par Myriam SEDDIKI en remplacement de Mme CHAFFIN

RENOVATION COUR ECOLE ELEMENTAIRE

Mme SEDDIKI explique que depuis 2014, de nombreux travaux de rénovation ont été entrepris par la municipalité sur l'ensemble du patrimoine scolaire.

En 2018, la rénovation complète de la cour de l'école de la Vallée aux Renards élémentaire a été entreprise : étanchéité de la cour, pose d'un sol souple pour plus de sécurité et installations de nouveaux bancs.

REHABILITAION ET AMENAGEMENTS VALOPHIS

Mme SEDDIKI indique que les travaux entrepris par Valophis sur les ascenseurs, l'accessibilité notamment pour les PMR et le maintien des personnes âgées au domicile ont débuté et vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'été 2019.

Le but de cette opération est d'apporter plus de confort aux locataires et une meilleure performance thermique : éclairage basse consommation, interphones, locaux poussettes.

POLE OPHTALMOLOGIE

Mme SEDDIKI explique que le Centre Municipal de Santé est largement fréquenté (+162% de nouveaux patients depuis 2014) par les habitants et qu'il fait l'objet d'une bonne gestion mais il rencontre des difficultés de recrutement notamment des ophtalmologues.

L'ophtalmologue prenant sa retraite, il fallait trouver un moyen de le remplacer. La commune a donc eu la volonté de passer une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil pour l'obtention de 16 H d'ophtalmologie.

M. PROVENT rappelle que l'équilibre financier a été retrouvé et que les horaires du service ont pour autant été étendus. Le portail doctolib permet de prendre des RDV au CMS quel que soit son quartier d'habitation.

AUTOROUTE A6 :

Mme SEDDIKI évoque le contexte du dossier, l'autoroute dispose de 14 voies de circulation et 280 000 véhicules l'empruntent chaque jour. Elle est classée comme un des points noirs du bruit depuis 2010. Elle explique ensuite la démarche entreprise par la Ville pour la mise en place d'un revêtement antibruit sur l'A6 et donc en faveur de la diminution de ses effets sonores pour les quartiers traversés. Depuis 2014, la municipalité se bat pour continuer les actions portées jusqu'à présent par les associations locales notamment celle des Castors.

En 2017, 1,3 km de voirie ont été remplacés. Les quartiers ont ressenti la différence.

En 2018, un nouveau tronçon est concerné au Nord.

L'appui de la Région a été prépondérant dans la réussite de ce projet qui a coûté 12 millions d'euros répartis entre l'Etat et le Conseil Régional.

Le Maire explique que le nouvel objectif est de combattre la pollution chimique notamment venue de l'autoroute A6.

Trois capteurs vont être mis en place par AIRPARIF sur l'avenue du Général de Gaulle pour permettre une étude qui va affiner les connaissances en matière de pollution. Le résultat de l'étude est attendu pour fin novembre 2018. Un plan d'actions sera ensuite mis en œuvre. Les premiers axes d'actions envisagés sont la diminution de la circulation sur l'autoroute, une attention particulière des services

de l'Etat sur le bon état de la chaussée. Et enfin de manière plus large, des plans de communication sur la modification des chauffages en Ville et la promotion des véhicules électriques notamment par la mise en place de bornes électriques sur l'espace public.

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

Monsieur le Maire demande au conseil de quartier s'il est favorable à la collecte et au traitement des déchets verts devant les habitations individuelles sans surcoût pour la ville et les habitants pour le moment.

Il explique qu'avec la CAVB, le reliquat de la TEOM était fléché vers des besoins de la ville, ce qui n'est plus le cas avec l'EPT 12. Aussi, il souhaite que ce reliquat n'existe plus et qu'il puisse servir les habitants notamment sur la collecte des déchets verts.

La collecte des déchets verts permettra de réduire la collecte des déchets classiques et donc de faire des économies sur cette partie de la collecte.

Aucune réaction n'est observée sur les habitants, ils semblent donc favorables.

CHANTIERS CITOYENS :

Mme SEDDIKI explique que les journées citoyennes attirent toujours beaucoup de L'Haÿssiens (environ 200 à chaque session) et que les chantiers se déroulent sur toute la Ville, une fois par an.

L'idée de la municipalité est de mettre en place des demi-journées citoyennes par quartier sur des chantiers spécifiques.

Elle demande aux personnes de faire des propositions d'actions particulières propres au quartier de la Vallée aux Renards.

Une habitante indique qu'il faudrait faire de l'éducation envers les habitants qui jettent leurs déchets par les fenêtres notamment de la friture. Elle considère que ce n'est pas normal.

Mme SEDDIKI indique qu'un retour sera fait à Valophis pour améliorer les choses.

M. PROVENT explique qu'au jardin parisien des jardins partagés ont été mis en place autour des immeubles afin d'éviter que les personnes qui peuvent être directement acteur du jardin ne jettent leurs ordures par la fenêtre.

Une habitante suggère de faire une demi-journée autour de la propreté avec un apprentissage des gestes simples notamment envers les enfants (ne pas jeter des papiers par exemple).

MARCHE DE NOEL :

M le Maire indique les dates du prochain marché de Noël soit le 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2018. Le marché sera délocalisé sur le parc de la Bièvre. Il s'agit d'un moment festif, solidaire et incontournable de la Ville.

Un appel aux bénévoles est lancé pour encadrer le défilé aux lampions, tenir le stand des conseils de quartiers et installer les décorations que les centres de loisirs auront préparé.

La circulation sur l'avenue Flouquet sera fermée pour permettre un stationnement de 200 places. Deux bus seront mis en place pour emmener les personnes habitant le reste de la ville sur le marché de Noël. Des rotations toutes les 30 minutes devraient être mises en œuvre.

Une habitante indique que les élèves de Notre Dame doivent effectuer des heures de bénévolat. Ces heures pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat soit pour le marché de Noël soit pour les journées citoyennes.

PROCHAINS RDV :

- 21 décembre 2018 à 18 h 30, la fête de Noël à côté du relais Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ Retour sur la course d'orientation intergénérationnelle. Cela a été un moment de partage avec des personnes venant d'horizons différentes. Il y avait une bonne ambiance. Tous les habitants sont invités à venir l'année prochaine en septembre 2019 puisque l'action devrait être reproduite dans le but de partager des bons moments pour la vie du quartier.
- ⇒ Colis de Noël : les habitants concernés doivent s'inscrire avant le 23 novembre. Le retrait des colis doit se faire début décembre. Il est possible de s'inscrire au relais Mairie.
- ⇒ Une habitante indique qu'à l'angle de l'avenue Flouquet, il y a des dealers, la caméra ne sert à rien, la police nationale ne se déplace pas. Elle a une voisine qui s'est faite agresser. Elle-même a saisi la mairie depuis 2003, elle a déposé des plaintes. Les dealers ont menacé ses enfants.
- ⇒ Un habitant indique que Valophis a refait une route mais le dos d'âne n'a pas été remis en place. Il reste le panneau mais les voitures et surtout les motos roulent trop vite. Le Maire indique que Valophis sera sollicité à ce propos.
- ⇒ Un habitant indique que derrière un terrain de Valophis et sur le parking rue d'Estienne d'Orves, des jeunes viennent, mettent de la musique voir des écrans de télévision. Cela dérange tout le voisinage.

Le Maire répond que les personnes et le trafic de stupéfiant sont sous étroite surveillance. La police nationale a un véhicule pour surveiller les 5 communes en week-end. Le soir sauf danger imminent, il n'intervient pas.

Par contre, deux brigades de la BAC et de la Police Municipale peuvent intervenir et surveillent les agissements délictueux sur la Ville.

La PM ne peut pas faire de fouille au corps, elle peut uniquement contrôler l'identité des personnes (cadre légal).

De plus, quand ils sont fouillés, ils n'ont généralement rien sur eux.

Les caméras n'apportent pas de preuve suffisante du deal.

La PM essaye de faire des passages le plus possible et depuis peu il existe même une brigade de nuit de la PM deux fois par semaine. Leur passage peut faire peur aux clients plus qu'aux dealers. Mais cela permet de déranger le commerce illégal mis en place.

La stratégie mis en place sur la base de ce qui a été effectué dans le centre-ville :

- Passages continus
- Amendes dès que nécessaire et dès que possible

Le but est également de pouvoir obtenir la fermeture de Chateaurouge. La procédure juridique arrive bientôt à son terme. L'expropriation va pouvoir être mise en route.

Il s'agit d'un combat de long terme. Le Maire demande aux habitants d'appeler la PM et de les avertir des événements pour qu'ils puissent se déplacer et mettre des PV.

Une restitution sur la sécurité dans le centre-ville va être organisée, quelques habitants de la Vallée aux Renards sont invités par le Maire à y assister pour comprendre le fonctionnement mis en place dans ce quartier afin de lutter contre la délinquance.

Le Maire indique également que pour la police nationale, le quartier de la Vallée aux Renards est un quartier plutôt calme.

En 2014, la municipalité n'avait pas de moyens sur la PM : pas d'outils de prévention ni même suffisamment d'agents. Depuis, un opérateur vidéo a été recruté et il est réfléchi à étendre les plages horaires de visionnage des caméras.

De plus, des agents supplémentaires ont été recrutés, équipés et formés. Une brigade de nuit a été mise en place.

Le Maire propose qu'un RDV spécifique sur la Vallée aux renards en présence de Valophis et de la PM soit organisé en présence des habitants.

⇒ Un habitant indique qu'une voiture brûlée a été évacuée par Valophis mais qu'ils n'ont pas nettoyé les cendres. La place reste donc sale.

⇒ Un habitant s'interroge sur les voitures ventouses présents dans les parkings de Valophis. Il y aurait des voitures et des camions.

Le Maire apporte différentes réponses :

- Pour les camions de grande capacité, un arrêté spécifique doit être pris pour les interdire
- Valophis doit faire le signalement pour que la Mairie puisse agir en lien avec la police nationale mais cela ne garantit pas les possibilités de retrait notamment si le propriétaire du véhicule bouge son véhicule pendant les 7 jours de vérification.

- La verbalisation peut se faire directement sur les places PMR

- Le paiement de l'enlèvement revient à Valophis ce qui peut les freiner dans le signalement des véhicules

- Si les véhicules sont dangereux (au sens légal), c'est-à-dire avec un phare cassé, de la tôle froissée, la mairie peut les faire retirer de la voie publique.

- Il est possible de placer les parkings privés en zone bleue mais il faut l'accord du bailleur. Dans ce cadre, les résidents pourront avoir un macaron résident. Cette solution reste à être validé au regard de sa légalité.

⇒ Un habitant fournit le règlement intérieur de Valophis dans lequel il est interdit au camion de stationner sur les parkings et un marquage au sol doit être effectué. Le marquage n'a jamais été fait.

Le Maire propose suite à la copie du règlement qui lui a été remis de revenir vers Valophis pour proposer que Valophis mette en place de la pédagogie autour de ce règlement, établisse les marquages, appose les panneaux, conventionne si nécessaire avec la PM et la PN pour des interventions lors de sollicitation que Valophis fera.

⇒ Un habitant indique que sur l'avenue Flouquet, les éclairages sont insuffisants la nuit et les bordures et obstacles se voient très mal. Il demande s'il est possible d'agir sur cela (ex : peinture réfléchissante).

⇒ Un habitant indique que l'arrêt de bus au bout de la rue Geneviève sur l'avenue Flouquet en face du vétérinaire, est mal placé au vu du peu d'espace sur le trottoir. Ceci oblige les personnes à descendre sur la chaussée créant une insécurité notamment pour les enfants. Il demande s'il est possible de réduire le plant de bande qui se trouve derrière l'arrêt de bus afin de pouvoir permettre aux personnes attendant le bus de stationner sans gêner la circulation des autres piétons.

⇒ Un habitant informe le conseil de quartier que le courrier n'arrive pas tous les jours.

M. le Maire connaît ce problème qui est dû à des difficultés nationales de recrutement des postiers et à une difficulté d'organisation au centre de tri de Rungis.

⇒ Un habitant dit que la rue Léolagrange est sale et que Valophis leur a expliqué que la rue appartenait à la Mairie et qu'ils ne pouvaient rien faire pour la propreté.

Le Maire explique qu'il a proposé à Valophis de résidentialiser les espaces pour permettre en suite à la commune de reprendre à l'euro symbolique les voiries et de les entretenir.

⇒ Un habitant mentionne le fait que Valophis voit les difficultés mais ne fait rien, il n'y a plus de lumière dans les parkings, des poteaux s'effondrent, Valophis les laisse sur le trottoir sans rien faire.

Le Maire indique qu'il faut faire des demandes à Valophis par l'intermédiaire de l'application de signalement de Valophis ou par l'enregistrement d'une demande auprès du bureau de Valophis. Il est possible aussi de saisir l'association des locataires.

Il propose si nécessaire de mettre en place un RDV spécifique sur la citoyenneté entre Valophis, la Mairie et les habitants.

⇒ Un habitant de la rue d'Estienne d'Orves, explique qu'il y a un passage piétons rue Marc Sangnier qui est effacé entre les deux dos d'âne.

⇒ Un habitant soulève le problème de la circulation difficile sur les trottoirs du fait du stationnement de véhicules des deux côtés des chaussées.

Le Maire indique qu'une étude est en cours sur les quartiers pour évaluer les points forts et les difficultés en matière de circulation et de stationnement.

⇒ Une habitante se demande si les commerçants ont une obligation légale de nettoyer leur pas de porte. Le Maire répond que non.

⇒ Un habitant évoque le problème de la rue d'Estienne d'Orves, le panneau mentionne rue Estienne d'Orves, or, il s'agit de la rue d'Estienne d'Orves. Il demande s'il est possible d'indiquer le bon nom en changeant le panneau.



Une question est posée sur la possibilité pour le Maire de verbaliser les voies privées ouvertes au public.

En réponse : l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le maire dispose sur le territoire de la commune de pouvoirs de police administrative qui comprennent notamment « tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ». Sur le fondement de ces dispositions, la jurisprudence reconnaît au maire la compétence en matière de police de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique, sans distinction entre celles qui font partie du domaine communal et celles qui relèvent de propriétés privées, afin d'assurer la sûreté et la commodité du passage (CAA Marseille, 22 octobre 2007, n° 05MA02078 ; CE, 15 juin 1998, commune de Clais, n° 171786 ; CE, 9 mars 1990, n° 100734 ; CE, 29 mars 1989, n° 80063). Ainsi, s'il peut réglementer la circulation et le stationnement, il est possible de verbaliser si les éléments de signalisation sont suffisants, d'autant plus que le code de la route s'applique aux voies ouvertes à la circulation du public.